L'EMPRUNT

Les intentions du Gouvernement

Demande de solution immédiate. — Bataille vive. — Victoire certaine

Paris, 27 novembre. — (De notre correspondant particulier). — Le gouvernement insistera auprès de la Chambre pour qu'elle termine la discussion de l'emprunt de Chine dans la séance de demain.

Si, en effet, il n'était pas voté le soir même, le débat devrait être renvoyé à lundi. Pour éviter cet ajournement, la Chambre devra faire un sérieux effort et siéger fort tard.

Le gouvernement s'apprête à montrer une distinction entre les indemnitaires et possra la question de confiance au cours de la discussion à laquelle prendront part MM. Denys Cochin, de Ramel, Sembat, Pelletan, d'Estournelles, le rapporteur du rapporteur Hubbard et de M. Waldeck-Rousseau.

La bataille sera donc vive; mais on est convaincu que le cabinet l'emportera.

AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Pour le ministère. - Contre la réaction

Paris, 27 novembre. — Le groupe radical-socialiste, réuni aujourd'hui, a voulu manifester son intention formelle de soutenir le gouvernement d'action et de défense républicaines contre les manœuvres de la réaction. En conséquence, il a décidé de voter l'ensemble du projet de loi concernant l'emprunt.

M. Waldeck-Rousseau au Comité Républicain du Commerce

Paris, 27 novembre. — Le banquet annuel du Comité républicain du commerce et de l'industrie a eu lieu ce soir au Grand-Hôtel. Plus de 600 convives y assistaient.

A la table d'honneur, à côté de M. Waldeck-Rousseau, qui présidait, et de M. Mascurand, président du Comité républicain, se trouvaient MM. Millerand, le général Andre, Dupuy, Décrais, Leygues, ministres et de nombreux députés et sénateurs parmi lesquels MM. Brisson, Bourgeois, Poirier, Freycinet.

Après un discours de M. Mascurand, M. Waldeck-Rousseau se lève, salué par d'enthousiastes et unanimes acclamations.

Il prononce le discours suivant.

Messieurs,

Je voudrais exprimer mon seulement ma gratitude pour le Comité républicain du commerce et de l'industrie, mais aussi le réconforter que nous celle bienveillance et mes compatriotes de cette réunion.

M. Mascurand a fait allusion tout à l'heure à des préoccupations qui ne sont pas lointaines; elles ne datent même pas de trois ans. Il a rappelé les conditions dans lesquelles se forma le ministère que j'ai l'honneur de présider.

Au moment où nous avons accepté la tâche qui nous était offerte il y avait à l'horizon plus de menaces que de sourires; plus de dangers que de promesses. Je suis heureux de constater qu'à cette époque-là aucun n'avoue pas ce les mêmes à sympathiser notre cause. Nous avons trouvé à côté de nous les amis comme Brisson et Bourgeois.

Nous avons saisiné cette chance sans autre dessein que de servir la démocratie. Quand elle sera accomplie; quand le parti républicain nous dira que les temps sont changés nous abandonnerons notre poste.

Il sera sera permis de penser que nous avons bien servi la cause démocratie à laquelle nous avons donné tout notre dévouement. (Vifs applaudissements).

L'œuvre que nous avons entreprise serait facile si chaque fraction du parti républicain s'efforçait de mettre en commun tout ce qui peut la rapprocher d'elle.

Que dire donc quand notre majorité ne fait pas plus d'unanimité; nous pouvons répondre à ceux qui nous n'avons cacité personne.

Dans le banquet de M. Mascurand nous avons trouvé notre contentement chez le comité républicain du commerce en nous prêtant son concours à juge qui servirait bien les intérêts de la classe ouvrière.

J'ai eu d'autant plus de plaisir à entendre cette constitution qu'il a été dit devant un de mes collaborateurs qui a déployé la plus inépuisable ardeur, pour faire prévaloir, chaque fois que cet intérêt dénient en jeu, les solutions que demandait le gouvernement.

Je sais combien est dur le combat que livre actuellement le commerce français.

Il faut que le commerce ne craigne pas d'exprimer tout ce qui peut le nuisance et, Messieurs, dans un parti comme c est l'esprit de progrès qui donne le bon conseil et non pas l'esprit de résistance. L'esprit de résistance, en effet, est mauvais conseiller. Je n'en veux p ar preuve que ce qui s'est passé à l'époque où fut voté la loi de 1884, que j'ai les sonnes heureuse pour faire accepter par les deux Chambres. Je suis peut-être le seul à me rappeler aujourd'hui que cette loi que je m'honorait à la défendre des cas et à la résistance des autres a été votée de 101 policiers (Rires). C'était le premier pas fait dans la voie de la liberté des associations (Applaudissements.)

Rien ne n'empêchera, messieurs, de garder dans l'avenir une foi inébranlable. La foule des hommes peut quelquefois ralentir le progrès; elle ne peut pas l'arrêter. (Vifs applaudissements.)

Si, dimanche, à ferme son discours et vous parlant des débouchés du nouveau commerce à l'étranger, je ne puis que répéter à ce sujet ce que nous n'avons jamais cessé de dire. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'énergie notre domaine ce Quand, mais de la conservation et de l'extension.

Nous ne voulons pas plus d'impérialisme à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous ne rêvons pas une France plus grande, mais plus grande France. C'est à cette France-là que je vous demande la fermeture de leurs mon verre. (Triples salves d'applaudissements.)

Après M. Waldeck-Rousseau dont le discours a été ponctué par les ovations répétées de l'assistance, MM. Brisson, Bourgeois et Millerand ont pris la parole; et cette belle manifestation républicaine s'est terminée par un hommage d'affection et d'admiration offert par le Banque du Commerce au Président du Conseil.

UN COLONEL AUX ARRÊTS

Toulon, 27 novembre. — Le ministre de la guerre vient d'infliger deux mois d'arrêts de forteresse au colonel-colonel Weber, de l'infanterie coloniale.

L'année dernière, cet officier, qui était commandant du cercle militaire à Madagascar, toucha du cercle colonial des emplois multipliés, pendant que sa femme recevait en France la solde de son mari. Une somme de 3.500 fr. fut indûment perçue. Rentré en France, le lieutenant-colonel Weber négligea de faire connaître l'erreur dont il avait bénéficié.

Le Trésor, ayant eu connaissance de fait, porta plainte contre l'officier; un conseil d'enquête, ouvert samedi, acquitta cependant M. Weber.

Ce dernier vient d'entrer au fort Faron pour y subir la punition infligée par le ministre.

Les brimades dans l'armée

Nancy, 27 novembre. — Le général de Corps-d'armée commandant la 11e division, vient de faire ître l'ordre du jour suivant aux troupes de la garnison :

Ordre de la division. — Quatre anciens chasseurs de 2e année ont brimé des jeunes soldats malgré les ordres formels interdisant toute sortes de brimades.

Le général de division punit ces quatre chasseurs de trente jours de prison.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Convocation des Conseils de la Seine

Paris, 27 septembre. — Les sections des Conseils du travail de la Seine étant aujourd'hui presque toutes constituées, le Ministre du Commerce a décidé de réunir ces conseils à bref délai, afin qu'ils puissent élire leurs bureaux et commencer leurs délibérations.

La première section convoquée sera la dixième ou deuxième conseil, où sont représentés les industries de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie. Les patrons intéressés ont, en effet, demandé la convocation d'urgence, afin de conférer avec les représentants ouvriers sur l'opportunité de demander pour l'orfèvrerie les tolérances qui ont été octroyées déjà à la bijouterie et à la joaillerie et à un grand nombre d'industrie saisonnières en vertude l'article 7 de la loi du 2 novembre 1892.

Les discussions de la section sur cette question controversée fourniront aux pouvoirs publics un élément d'appréciation particulièrement utile si la section est d'avis de présenter la demande.

M. Lanessan

Paris, 27 novembre. — La *Patrie* annonce qu'elle sait de source certaine que M. de Lanessan serait, aux prochaines élections, candidat dans l'Inde Française.

Bien entendu nous ne donnons cette information qu'à titre de renseignement.

LE PROCÈS HENRY-REINACH

Paris, 27 novembre. — Le procès en 300.000 francs de dommages-intérêts intenté par Mme Henry Reinach et sa *Siècle*, a été appelé aujourd'hui devant la 1re chambre du tribunal civil, présidée par M. Dilée.

Cet appel a donné lieu à un incident inattendu. M' Labori qui devait plaider, *on le sait*, pour M. Reinach, tandis que M' Saint Auban et Chenu doivent plaider pour Mme Henry et M' Gaston Lévy-Salles pour le *Siècle*, s'est avancé à la barre et a prononcé les paroles suivantes :

M. le président, je prie le tribunal de me permettre une observation. Je ne suis plus chargé de cette affaire et je me présente pour en assurer la remise. Pour des raisons que lui seul peut apprécier et qui ne se rattachent ni à son affaire ni à aucune des affaires qui lui sont confiées, mon client m'a informé que Joseph Reinach ne demande de lui faire remettre ses dossiers.

Dans ces conditions, je crois devoir faire constater au tribunal à la fois que je ne suis plus chargé de l'affaire Henry, et que c'est sur l'initiative de M. Joseph Reinach que je me suis trouvé dans le cas de cesse d'être son avocat. Je me suis donc présenté pour assurer la remise de l'affaire.

En présence de ces observations, M. le président Ditte a renvoyé l'affaire à quinzaine.

C'est M' Maurice Lallier qui plaidera pour M. Joseph Reinach.

La conférence des sucres

Bruxelles, 27 novembre. — La date de la conférence des sucres a été définitivement arrêtée ce matin.

Les délégués se réuniront le 6 décembre dans une salle du ministère des affaires étrangères.

Le Tzar en Corse

Ajaccio, 27 novembre. — On dit que le Tzar aurait fait demander si l'habitation occupée jadis par le prince Georges était assez vaste pour loger sa maison.

UN MARI MEURTRIER

Le Mans, 27 novembre. — Voici des détails sur le passage de Blandin et de la femme Thuon au Mans :

Tous deux sont arrivés le 8 ou le 9 septembre avec trois enfants et sont descendus rue Nationale, dans un garni. Au bout de quelques jours le mari arrivait pour faire constater le Bayrant défini.

Deux ou trois jours après, Blandin reçut de Paris une dépêche lui annonçant que le mari était sur ses traces. Il quitte aussitôt son domicile avec la femme Thuon et les enfants, et tous partirent à pied dans la direction de Pontlieu.

Un agent, qui était en surveillance depuis le matin, prévint le commissaire de police, dont le bureau était voisin. Celui-ci avertit le mari et tous deux montèrent dans un tramway électrique allant également vers Pontlieu.

Sur la route le tramway fut arrêté sur un signal de Blandin qui voulait y monter avec la femme Thuon et les enfants. Le commissaire et le mari descendirent, et tous le monde se rendit au commissariat.

Là, Blandin et la femme Thuon avouèrent leurs relations et prirent-verbal en fut dressé. Mais Thuon déclara à sa femme que, si elle voulait revenir avec lui à Paris et s'engager à ne plus me quitter avait que le divorce fût prononcé, il ne donnerait pas suite à l'affaire. Sa femme y consentit et Thuon repartit le jour même avec elle et ses enfants, Blandin partit le lendemain.

M. HERVÉ

Dijon, 27 novembre. — Le Conseil académique rendu son verdict dans l'affaire Hervé.

M. Hervé est frappé du retrait d'emploi pour 18 mois. Pendant ce temps il touchera les deux cinquièmes de son traitement.

Ce verdict a été prononcé par 17 voix contre 6.

Le drame de Roquebrune

Nice, 27 novembre. — Orsini, l'auteur du drame de Roquebrune, qui est venu hier de Vintimille à Nice pour se constituer prisonnier, invoque le cas de légitime défense.

LE BLANC DE CÉRUSE

Paris, 27 novembre. — M. Breton, député du Cher, doit questionner le ministre du commerce sur les mesures que celui-ci compte prendre contre l'emploi du blanc de céruse dans les travaux de peinture.

A L'ÉTRANGER

Au Reichtag allemand

Berlin, 27 novembre. — Un nombreux public et la plupart des membres du corps diplomatique assistaient à la séance d'ouverture du Reichtag, dans l'attente de l'incident annoncé au sujet des paroles de M. Chamberlain : on avait dit, en effet, qu'un membre de la majorité devait interpeller le gouvernement au sujet des manifestations anglophobes qui se sont produites en Allemagne, pour amener l'intervention de M. de Bulow... Il n'en a rien été... On croit cependant que l'incident sera provoqué dans la prochaine séance.

Grève en Egypte

Londres, 27 novembre. — On télégraphie du Caire que les ouvriers tailleurs européens et indigènes viennent de se mettre en grève. Ils réclament une augmentation de salaire.

Cette grève est la première qui se déclare en Egypte, aussi a-t-elle produit une grande sensation.

La Guerre au Transvaal

Kitchener en a assez

La guerre sud-africaine continue désespérément longue pour les Anglais. Lord Kitchener, dans son dernier rapport hebdomadaire, fait une nouvelle et complaisante énumération des prises anglaises. Mais le généralissime doit pourtant avouer que tout n'est pas fini. En effet, dans une lettre adressée à sa sœur, il a déclaré qu'il était fatigué, et qu'il avait besoin de repos. Cela fait prévoir son prochain retour, mais non. Il va sans dire, la fin de la guerre.

Une grande bataille

Le *Rappel* publie le télégramme suivant :

« Capetown, 26 novembre. — Une grande bataille, dont le télégraphe officiel ne fait aucune mention, a eu lieu dans les environs de Molteno, au nord de la colonie du Cap.

« Les rapports sur l'issue de ce combat sont assez contradictoires. Ce qu'on sait d'une manière certaine, c'est que beaucoup d'officiers anglais ont été mis hors de combat.

« Parmi les tués on cite le capitaine Bandy. L'*Agence Reuter* reçoit, d'autre part, de Capetown, un télégramme disant que le général sir Jan Hamilton a débarqué mardi matin.

Cinq petits fils de Krüger morts

On télégraphie de Francfort au *Petit Bleu* que, lors de son récent séjour en Allemagne, le docteur Leyds a déclaré à un rédacteur de la *Gazette de Francfort* que le président Krüger venait de recevoir de l'Afrique du Sud la nouvelle de la mort de cinq de ses arrière-petits-fils dans les camps de concentration anglais.

A CONSTANTINOPLE

Le départ de la « Mouette ». — Emprunt ajourné

Constantinople, 27 novembre. — Le stationnaire la *Mouette* rentrera demain.

Le projet d'emprunt de deux millions de livres est ajourné, le gouvernement ayant trouvé moyen de faire face à ses besoins immédiats par le produit des dîmes de Metelin et les timbres douaniers des Dardanelles.

Le gouvernement hésite à négocier un emprunt à cause des retenues considérables que lui imposerait la Banque ottomane.

Le mandat du prince Georges comme commissaire des puissances en Crète est renouvelé pour trois ans sans modification.

COLOMBIE ET VENEZUELA

Rupture officielle

Paris, 27 novembre. — Le *New-York Herald* publie la dépêche suivante de Bogota :

« La Colombie a déclaré officiellement la rupture des relations diplomatiques avec le Venezuela. La légation colombienne a quitté Caracas.

LA GRÈVE générale

Les revendications des mineurs

LES HUIT HEURES

A la Commission du travail — Article additionnel de M. Groussier

Paris, 27 novembre. — La Commission du Travail, sur la proposition de M. Groussier, a adopté le paragraphe suivant, ajouté à l'article premier du projet Dölion Barrot :

« Dans les exploitations où la journée normale, actuellement déterminée conformément aux dispositions du paragraphe précédent, est inférieure à 9 heures et supérieure à 8 heures, la durée ne pourra en être élevée ».

L'article 2 a été adopté adopté. La commission se réunira vendredi pour aborder l'examen des dérogations autorisées par la loi.

Déclarations de MM. Bexant et Selle

Paris, 27 novembre. — Le correspondant du *Journal des Débats* a pu voir les citoyens Bexant et Selle, maire de Denain. Voici ce qu'il télégraphie à son journal :

La grève partielle a cessé, m'a dit M. Bexant, parce que les ouvriers étaient découragés et découragés devant la mitraillade, devant les chômages et devant les difficultés matérielles auxquelles leur existence eût été en butte. L'attitude à laquelle auraient pu prendre les mineurs dans leur tête isolée contre le capital, les aurait laissés désarmés devant la toute puissance de la Compagnie.

Pourtant les revendications des ouvriers sont justes, modérées et raisonnables.

La Caisse de retraites était la question capitale et primordiale.

Si l'Etat ne veut point accepter la gestion des sommes versées par les travailleurs depuis 1887, pourquoi les mineurs n'en auraient-ils pas alors l'administration? Le projet Odilon Barrot pourrait offrir de sérieuses satisfactions et devenir un facteur d'apaisement.

Le gouvernement a, par ses atermoiements et ses lenteurs, manqué à son devoir, il n'a pas en agir avec célérité et obtenir de la Chambre une décision prompte. C'est à lui maintenant que l'on a en confiance en lui : il a pris des engagements.

Mais que l'on prenne garde! Si, dans un bref délai, les mineurs, les Hommes-Fonctionnaires, ne voient point triompher leurs revendications contenues dans le manifeste de la commission syndicale, ce sera une tempête dans tout le bassin d'Anzin qui entraînera vers la grève générale même les dernières résistances. La parole est d'ailleurs au Congrès national.

Voici, d'autre part, ce qu'on a bien voulu me confier M. Selle, maire de Denain :

La reprise du travail, me déclare-t-il, est due à l'attitude de propriétaires décidés entre la commission parlementaire et le Comité fédéral. Des promesses, dont il faut hâter la réalisation, et la croyance en une solution rapide, ont déterminé la fin de la grève.

Jusqu'ici, le gouvernement recule pas pent-être notre dévouement pour le sa de la commission parlementaire. Il aurait dû oser de son influence sur la Chambre. La conduite du ministère ne serait point sans reproche.

Mais la question importante, entre toutes, concerne la caisse des retraites. De toutes les solutions proposées jusqu'à ce jour, le projet Odilon Barrot présenterait le plus de garanties.

La loi de huit heures est assez une réforme nécessaire. Elle devrait être acceptée par la Compagnie d'Anzin, car le système de travail est fondé sur l'utilisation du temps. Les ouvriers ne travaillent dans le Nord, grâce aux puits d'aérage, à l'ouillage perforé, qu'une moyenne de huit heures par jour. Les mineurs, de braves gens très sérieux dans tout le pays, forment double besogne. Ce sont des hommes qui travaillent.

La loi de huit heures est, après la question de la retraite, la revendication qui tient le plus au cœur des ouvriers, et, à ce propos, les sa-ainsi devraient être fixes, au moins conformément à la convention d'Arras.

Il faut que ce minimum de réformes s'accomplisse, en grève!

Si, de nouvelles lenteurs mettent à bout la patience des travailleurs, la grève générale sera inévitablement triomphale.

LE POÈTE MOUSSERON

Après avoir quitté M. Bexant et M. Selle, j'ai eu une troisième conversation, intéressante et pittoresque... avec le barde des mineurs, lequel travaille tous les matins dans la fosse, décisme des vers dans des concerts de chasteté, et doit se faire entendre à l'Opéra-Comique, lundi prochain, m'a-t-il dit. Je ni si demande son opinion sur la grève. Mais il s'est tu modestement. La politique lui est étrangère, et le minimum de salaire — qui d'après des bruits persistants n'est plus mis en discussion... voire au sein du comité fédéral, ne le préoccupe pas, comme n'étant pas encore atteint faire de la réalité. Les poètes sont tous les mêmes.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

AUX MINES DE DOURGES

Le Synd cat blâme les agitateurs

Les délégués de la section syndicale d'Hénin-Liétard ne sont rentrés lundi soir et est voté l'ordre du jour suivant :

« Les délégués, considérant que le mouvement qui vient de se produire n'avait pour but que de porter atteinte à l'organisation syndicale en devançant le mot d'ordre qui devait être donné par le Comité fédéral national ;

« Regrettent qu'un certain nombre d'ouvriers se soient laissé entraîner dans ce mouvement grévisté, qui ne pouvait que profiter à la bourgeoisie et faire envahir le pays par la force armée.

« Ils engagent tous les mineurs à redoubler d'ardeur sous le drapeau syndical, et à se tenir Barette au pied, pour le jour où sera décrétée la grande lutte.

« Ils vouent au mépris public et flétrissent comme ils le méritent les quelques individus tout au moins quelques-uns, pour des haines et des vengeances personnelles, n'ont pas craint de jeter plusieurs milliers de familles dans le plus grand des malcpices en organisant une grève partielle, au détriment de la grève générale des mineurs. »

Signé : le président, *J. Lernould* ; les secrétaires, *L. Cression, E. Lekieys*, les délégués, *Mathé, Leroy, Charles Petit, Leclercq* et *Reppert*.

Retrait de troupes

Les détachements du 154e et du 132e d'infanterie qui avaient été envoyés à Calais en prévision de la grève générale viennent d'être rentrés, par voie ferrée, dans leurs garnisons respectives, le 154e à Lérouville (Meuse), le 132e à Reims.

Chronique Régionale

Election au Conseil départemental

En nous gardant bien de prendre parti dans les élections qui vont avoir lieu sous peu de jours, nous accorderons cependant l'hospitalité aux communications que les intéressés croiraient devoir envoyer au journal. C'est pourquoi nous publions l'article ci-dessous :

Le mandat des conseillers départementaux est expiré et nous devons voter le 4 décembre prochain pour deux candidats.

Nous sommes unanimes à constater que les conseillers sortants ont rempli très convenablement leur mandat : que Madame Dron représentant plus. Nous sommes donc appelés à leur donner deux successeurs. Nous ne devons pas oublier qu'une modification très importante a été apportée à l'article 1 du décret du 18 novembre 1885, c'est qu'en effet, la loi du 31 mai 1901 accorde l'éligibilité à tous les citoyens ayant le droit de vote. Les législateurs a trouvé justes les réclamations d'un grand nombre d'entre nous qui demandaient que les adjoints pussent être éligibles au Conseil départemental. Il est maintenant de notre devoir de mettre d'accord nos choix avec ces différentes et cela en envoyant au sein du Conseil au moins un des notres, en ne voulant pas exclusivement pour deux directeurs.

Le département du Nord renferme un grand nombre d'adjoints, nous sommes la majorité ; que ferons donc les autres départements si nous ne prenons pas exemple du vote et profiter de l'avantage du nombre ?

Un nombre d'instituteurs adjoints.

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les différents scrutins de la séance de mardi :

1. Scrutin sur la proposition de l'Amiral Réunier, tendant à encourager par des subventions la création de lignes nouvelles de navigation ;

Ont voté pour :

MM. Barrois, Bureau, Cardon, Cochin, Dansette, Dehove, Dron, Dussaussoy, Evrard Rien, Guillaux, Jonnart, Lepez, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasquel, Plichon, Ribot, Roger, Rose, Sirot, Thiébaut, Vallée, Weil-Malles.

Ont voté contre :

MM. Basly, Debonne, Panien, Lemandin.

MM. Adam, Bendelacre, Delaporte, Lemire, Leyriat, absents par congé, n'ont pris part à aucun scrutin.

La Chambre a voté la proposition par 293 voix contre 258.

2. Scrutin sur l'amendement de M. Gauthier (de Clagny), tendant à ajouter à l'article 1er du projet d'amorcat le paragraphe suivant :

« Un état détaillé des dépenses dudit emprunt, remis chaque année à la Chambre, sera publié et publicité avec les noms des parties prenantes, sera formé et publié au *Journal Officiel* dans le délai de trois mois. »

Ont voté pour :

MM. Basly, Cochin, Dansette, Défontaine, Dussaussoy, Lemandin, Lepez, de Montalembert, Pilchon, Rogez, Rose, Taillandier.

Ont voté contre :

MM. Barrois, Bureau, Cardon, Dehève, Dron, Evrard Rien, Panien, Jonnart, Morcrette-Ledieu, Ribot, Pasquel, Sirot, Weil-Malles.

MM. Guillaux, Ribot et Valière se sont abstenus.

La Chambre a voté l'amendement par 293 voix contre 215.

3. Scrutin sur l'amendement de M. Dumont ainsi conçu :

« Sur le produit de l'emprunt autorisé par l'article 1er de la présente loi, il sera prélevé :

« 1. Le capital nécessaire pour paiement des indemnités, retraites et pensions que la commission prévue à l'article 2 de la présente loi attribuera aux militaires et marins victimes de l'expédition de Chine et, en cas de mort, à leurs ascendants et descendants. »

Ont voté pour :

MM. Basly, Bureau, Cardon, Dehève Défontaine, Dron, Evrard Rien, Lemandin, Lepez, Pasquel, Sirot, Weil-Malles.

Ont voté contre :

MM. Panien, Guillaux, Jonnart, Ribot, Rose et Valière.

MM. Barrois, Cochin, Dansette, Dussaussoy, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Pichon, Rogez, Taillandier, se sont abstenus.

La Chambre a voté l'amendement par repoussé le gouvernement par 254 voix contre 187

Les élections législatives

Le Réveil du Nord annonce qu'un comités des républicains de F. F. et de la démocratie du Doual, réuni à Douai le dimanche 27 novembre, a posé la candidature, pour les prochaines élections législatives, du citoyen Hippolyte Dehève, conseiller municipal d'Orchies.

Sapeurs-Pompiers

La réunion des délégués de l'Union Nationale des Sapeurs-Pompiers s'est tenue dimanche à Paris. Les Départements du Nord étaient représentés par MM. les capitaines Tenaille, d'Hamborelin, Ritlet, de Saint-du-Nord, Fragnesonne, de Quesnoy-sur-Deûle. Mécanicier, de Fourmies, Mahieu, de La Bassée, lieutenant Chartier, de Valenciennes.

Les résolutions suivantes ont été votées : 1. Modification du décret de 1876 ; 2. Répétition intégrale par l'Etat de l'impôt mis sur les Compagnies d'assurances ; 3. Suppression du 15 jours.

Félicitations aux instituteurs

Le directeur départemental a adressé aux félicitations à M. Fenaux, instituteur à Bruille ; Mlle Drumart, instituteur à Dourlers, pour leur dévouement à l'œuvre des bibliothèques scolaires ; Mme Dorémus, instituteur à Beaucourt et Mme Vinerie, instituteur à Olomes, pour leur dévouement aux œuvres post-scolaires.

Récompenses honorifiques

Le ministre de la marine a accordé pour actes de sauvetage :

Une médaille d'or de 2e classe, à M. Brunel, sous-patron du canot de sauvetage de Gravelines ;

Une médaille d'argent de 1re classe à M. Agez, matelot, inscrit à Gravelines.

Des médailles de bronze à MM. Lemaire, Lepretre, Savoyen, Fournier, Agez, Hannequin, matelots ; Coudel, Nonquinine, patrons pêcheurs ; Dumoulin, Guys, matelots inscrits à Gravelines.

Ces récompenses ont été accordées pour le sauvetage de six hommes du longre *Palma*, en perdition en vue de Gravelines, le 28 décembre 1900.

Le ministre a accordé également :

Une médaille de bronze à M. Bagrand, matelot à Gravelines, pour sauvetage d'un enfant tombé dans l'Aa ;

Un témoignage officiel de satisfaction à M. Bertlard, préposé des douanes à Boulogne, pour sauvetage d'un enfant ; et à M. Labes, matelot, également pour le sauvetage d'un enfant.

Contributions indirectes

M. Mizes, contrôleur de 1re classe des contributions indirectes de l'Aisne, est nommé contrôleur principal de 2e classe à Calais.

M. Williame, contrôleur principal de 2me classe à Calais, est nommé contrôleur principal de 1me classe à Nancy.

Accident grave à Hautmont

Mardi, un peu après la rentrée d'une heure des ouvriers de la Boulonnerie, veuve Bloquet Gé, un accident grave est survenu à un jeune ouvrier, Alphonse C..., âgé de 16 ans. Il a eu la main droite prise dans une sorte d'engrenage et, en un clin d'œil le poignet a été coupé, la main détachée, et une partie de l'avant-bras abîmé.

Une femme brûlée par sa chaufferette A FOURMIES

Mme Clomire Cécile Rousseaux, veuve Pagniez, âgée de 66 ans, demeurant rue du Pief, avait l'habitude de se chauffer avec une chaufferette à braise ; il y a deux jours Mme Dejorne, en voisine, la trouvait assise, sa porte ouverte, couronnée de flammes, appela à l'aide et deux courageux citoyens, le préposé des douanes Rappé et M. Desrues, encourageant ; ils enveloppèrent Mme Rousseaux dans des couvertures et éteignirent les flammes qui la consumaient ; malheureusement ses blessures étaient si graves qu'elle mourait quelques heures plus tard.

LE SPORT

GYMNASTIQUE

Société de gymnastique l'Ancienne

Nous donnons ci-dessous la composition de la nouvelle commission administrative de la Société de gymnastique l'Ancienne, élue en assemblée du 25 novembre :

Président, M. E. Vilon ; vice-président, M. Albert Dubocqs ; secrétaire-général, M. Alfred Cornille ; trésorier, M. Paul Vandendriessche ; secrétaire-trésorier adjoint, M. Achille Devemont ; maîtriser général, M. Jules Vroman ; sous-chef de gymnastique, M. Louis Pallet ; chef des pupilles, M. Emile Dubocqs ; moniteur de la section athlétique, M. Henri Moerman ; maîtriser de la section militaire, M. Eugène Bienaimé.

Comme il a déjà été annoncé, les divers championnats de la Société commenceront dimanche prochain par la section des pupilles à neuf heures précises du matin.

ALEXANDRE GEORGES

L'AUTEUR

de « Charlotte Corday »

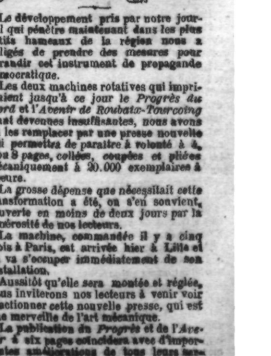

C'est ce soir jeudi que sera donnée au Grand-Théâtre de Lille la première représentation de *Charlotte Corday* dont l'auteur est un de nos compatriotes, M. Alexandre Georges, natif d'Arras.

Nous avons raconté il y a quelques jours la vie de cet artiste consciencieux, et nous sommes heureux de pouvoir mettre aujourd'hui son portrait sous les yeux de nos lecteurs.

Notre nouvelle Machine

Le développement pris par notre journal qui pénètre maintenant dans les plus petits hameaux de la région nous a obligés de prendre des mesures pour agrandir cet instrument de propagande démocratique.

Les deux machines rotatives qui imprimaient jusqu'à ce jour le *Progrès du Nord* et l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* étant devenues insuffisantes, nous avons dû les remplacer par une presse nouvelle qui permettra de tirer journal à 4, 6 ou 8 pages, collées, coupées et pliées mécaniquement à 20.000 exemplaires à l'heure.

La grosse dépense que nécessitait cette transformation a été, en s'en convient, couverte en moins de deux jours par la générosité de nos lecteurs.

La machine, commandée il y a cinq mois à Paris, est arrivée hier à Lille et on y s'occupe immédiatement de son installation.

Aussitôt qu'elle sera montée et réglée, nous inviterons nos lecteurs à venir voir fonctionner cette nouvelle presse, qui est une merveille de l'art mécanique.

La publication du *Progrès* et de l'*Avenir* s'est faite ininterrompue avec d'importantes modifications de tous leurs services.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 8

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

PROLOGUE

« Je te jure que malgré toutes les lignes ennemies possibles, je l'emmènerai, je le sortirai de ce grand Paris où l'air et le pain manquent à la fois, et que je serai heureux ensemble. »

Cette lettre se continuait ainsi pendant quatre pages, dans lesquelles vibrait une passion profonde, immense, où jaillissaient à chaque phrase des élans de cœur, des serments de tendresse partagée.

Elle était seulement signée d'une initiale et d'un nom de cerbet bizarre.

Cette comte de Presles dévorait ces lignes où, soudain-il, son déshonneur s'étirait à chaque mot.

En même temps, des souvenirs remontaient en son cerveau à ses regrets enfuis.

Certaines détails oubliés, des circonstances passées inaperçues autrefois, se représentaient maintenant à sa mémoire avec une précision cruelle, comme des choses longtemps enfouies qu'on exhume brusquement.

Ainsi n'avait-il pas, en 1869, fait un séjour voyage au printemps, laissant alors sa chère Renée et le petit Jean dans le Loiret, en cet antique château de Coligny dont s'enorgueillit la petite ville de Châtillon-sur-Loing, et que sa belle-sœur, Diane de Changis, devenue Mme Doltaire, avait fait magnifiquement restaurer ?

On recevait là très nombreuse et fort élégante compagnie, et il se souvenait bien qu'à son arrivée Diane avait, devant lui, plaisanté Renée sur les assiduités d'un brillant lieutenant de hussards, M. de Saint-Méran, un ami commun.

Et comme il pouvait à l'interroger, tout de suite, elle lui avait mêlé au cou, lui formant le bouche d'un long et tendre baiser qui l'avait convaincu, mieux que les meilleurs arguments.

En réalité, pensait-il maintenant, elle s'était alors dérobée, endormant ainsi, avec sa ruse féminine, et sous l'ardeur de ses baisers qu'elle savait irrésistibles, un défiance maladroitement éveillée.

Oui, c'était cela, ce lieutenant, c'était l'amant parbleu !

Et lui, l'imbécile de mari, aveugle par son amour, n'avait rien vu, rien deviné.

Un autre souvenir encore :

Deux jours après son arrivée au château, Saint-Méran l'était repartir brusquement, sous un prétexte futile, dont on avait jusé sans y croire

Enfin ceci, beaucoup plus grave que tout le reste : Au moment où avait dû commencer la grossesse de Renée, il s'était justement absenté pendant huit jours appelé au château du Roc pour conduire de très urgents travaux de réparations.

A son retour, il avait trouvé de Saint-Méran chez lui, retenu à dîner par la comtesse de Presles.

Ainsi nourris de souvenirs, grossis et quelque peu déformés par l'éloignement et la disposition particulière de son esprit, ses soupçons s'affermissaient, prenaient un corps, se soudaient les uns aux autres, prêts à se transformer en incontestable morale effrayante

Et plus tard, cette maladie de l'enfant ?

Octobre 1870, disaient les lettres secrètes.

Il y avait deux ans de cela et, justement, en cet automne particulièrement froid, Jean, son fils, s'était trouvé gravement atteint d'une fièvre pernicieuse et tenace.

Pendant deux mois sa frêle existence avait été menacée, et il se souvenait parfaitement que Mme de Presles avait tenté l'impossible pour sortir de Paris, sous prétexte que le changement d'air rétablirait son fils.

Son fils?... Jean, son fils... A lui?...

Mais non, non, non, tout s'éclaircissait à présent, toutes ces coïncidences s'accordaient mathématiquement, sans un doute possible.

Non, non, cet enfant-là n'était pas de lui ; ce n'était pas son fils, c'était le bâtard de l'autre, de l'amant, du larron d'honneur.

Oh ! mais il voulait tout savoir à présent, une soif inextinguible de souffrir le tenaillait, il voulait tuer son cœur ; son pauvre cœur, à cette heure saignant de désespoir et d'amertume.

Il voulait briser tous les liens, toutes les fibres qui le retenaient encore à cette femme, à cet enfant qu'il avait crus siens pour toujours, et qui n'étaient que des fantoches de cœur, des faussaires de l'amour et de la naissance.

Il lut ainsi huit ou dix lettres, toutes respirant la même passion coupable, les mêmes compromissions, toutes parlant de l'enfant né de cet adultère indéniable.

Il comptait les dates, et dans son esprit d'effrayante calcule.

Et ses convictions s'affirma, cruelle, épouvantable.

Les premières lettres étaient datées de trois mois avant son mariage, celles qui notaient de la naissance de l'enfant coïncidaient parfaitement avec la venue au monde de Jean.

Oh ! cet enfant, il l'excérait déjà, par un effet de réversibilité commun à bien des hommes, et qui fait retomber sur l'un la faute de l'autre.

Sans doute, ces missives amoureuses ne mentionnaient aucun nom propre, mais c'est là prudence d'amant avisé, qui veut permettre à la femme dont le secret est surpris par le mari, de nier son crime.

Or, pour sauvegarder de son malheur, tenir compte d'une si futile considération ; tout dans ces lettres s'accusait-il pas irrémédiablement l'épouse parjure ?

D'ailleurs, ces lettres ne pouvaient appartenir à une autre. Quelle femme eût été assez sotte, assez légère et imprudente pour confier à des mains étrangères le secret de sa honte et de son déshonneur?

Tout en faisant ces douloureuses réflexions, le comte de Presles sentait s'affirmer une résolution terrible, dont il allait poursuivre l'exécution irrévocablement.

La douleur intense qui l'avait un instant terrassé, la blessure qui venait de rouvrir en son cœur, et par laquelle, semblait-il, tous ses sentiments, tous son amour s'en étaient allés en lambeaux ; tout cela venait d'étouffer la moindre pitié en lui pour la misérable qui l'avait trahi.

Il se leva, désormais impassible, calme en apparence, replia les lettres, les replaça dans le coffret qu'il garda dans sa chemise et sortit de l'hôtel.

(A suivre.)